

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 juin 2012

20 H 00

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

12.47/DB CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA VILLE DE YERRES POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE VILLECRESNES ET AU ROND-POINT DU REVEILLON

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Yerres pour l'aménagement de la rue de Villecresnes et du rond-point du Réveillon.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant, à intervenir avec la ville de Yerres.

UNANIMITE

12.48/DB AUTORISATION DE PROGRAMME DES JARDINS FAMILIAUX

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE l'autorisation de programme pour la réalisation des Jardins Familiaux pour un montant de 442 000 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer le dossier de demande de permis de construire, ainsi que tout document s'y rapportant

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites sur le Budget de la Commune.

UNANIMITE

12.49/DH TARIFS ET ABONNEMENTS POUR LA SAISON CULTURELLE 2012-2013 AU THEATRE DE LA VALLEE DE L'YERRES

ARTICLE 1^{er} : FIXE à compter du 1^{er} juillet 2012, les tarifs et abonnements des spectacles communaux présentés au théâtre de la Vallée de l'Yerres en conformité avec les tarifs votés par le Conseil communautaire du 31 mai 2012.

ARTICLE 2 : FIXE à compter du 1^{er} juillet 2012 en complément des tarifs prévus à l'article 1^{er}, les tarifs spécifiques à la Commune de Brunoy.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes seront inscrites au budget communal.

28 Voix Pour, 5 Abstentions

12.50/H SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PRET D'OEUVRES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION : ARRIVÉE D'UN TRAIN EN GARE DE BRUNOY - PREVUE AU MUSEE ROBERT DUBOIS-CORNEAU

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt d'œuvres appartenant à des particuliers ou à des institutions muséales au bénéfice du musée Robert Dubois-Corneau dans le cadre de l'exposition « Arrivée d'un train en gare de Brunoy » qui aura lieu du 16 septembre 2012 au 23 décembre 2012 ainsi que les documents s'y rapportant.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2012.

UNANIMITE

12.51/DK BILAN 2011 DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES DE LA VILLE DE BRUNOY

ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE de la présentation du bilan annuel 2011 de ces acquisitions immobilières de la Commune, annexé au Compte administratif.

32 Voix Pour, 1 Voix Contre

12.52/DP LANCEMENT D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LOCATION ET EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE SYNTHETIQUE TEMPORAIRE

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le principe de délégation du service public de location et d'exploitation d'une patinoire synthétique temporaire, sous forme d'affermage, en fin d'année 2012, pour une durée d'environ quinze jours, dont les dates exactes restent à déterminer.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure d'affermage correspondante.

27 Voix Pour, 7 Abstentions

12.53/DV CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN CHANTIER DE BENEVOLES INTERNATIONAUX AVEC L'ASSOCIATION ETUDES ET CHANTIERS ILE-DE-FRANCE

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVE** la convention relative à la mise en place du chantier de bénévoles internationaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent ainsi qu'au versement de la subvention visée à l'article 2.

ARTICLE 2 : **DÉCIDE** d'attribuer à l'association Etudes ET Chantiers Ile-de-France une subvention de 5 000 € pour la mise en place d'un chantier de bénévoles internationaux en juillet 2012.

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits de paiement sont inscrits au Budget primitif 2012

UNANIMITE

12.54/B CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET A L'ENTRETIEN DES SECTIONS DE ROUTES CLASSEES DANS LE RESEAU DEPARTEMENTAL SITUÉES EN AGGLOMERATION

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Essonne relative à la gestion et à l'entretien des sections de routes classées dans le réseau départemental situées en agglomération ainsi que tout document s'y rapportant.

UNANIMITE

12.55/B ENLEVEMENT DES GRAFFITIS

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVE** les termes de la convention de dégraffitage.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les demandeurs, fixant les conditions d'intervention.

27 Voix Pour, 7 Abstentions

12.56/C MAJORATION DE 30% DES DROITS A CONSTRUIRE : DEFINITION DES MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC

ARTICLE 1^{er} : **DÉCIDE** que la note d'information au public sera consultable sur le site internet de la ville et à la Mairie, au service Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture à compter du 13 septembre 2012

ARTICLE 2 : **DIT** que le registre permettant de recueillir les observations du public sera mis à disposition pendant un mois à la Mairie, au service Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture

12.56/C MAJORATION DE 30% DES DROITS A CONSTRUIRE : DEFINITION DES MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC

ARTICLE 3 : DIT que ce registre destiné à recueillir les observations du public sera consultable à la Mairie, au service Urbanisme, pendant la durée d'application de la loi

ARTICLE 4 : PRÉCISE que les modalités de consultation du public, du recueil et de la conservation des observations seront portés à la connaissance du public par voie d'affichage, sur les panneaux administratifs de la ville, sur le site internet et par un article dans le journal municipal au moins huit jours avant le début de cette consultation.

UNANIMITE

12.57/C PLAN LOCAL D'URBANISME ARRETE PAR LA COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES : AVIS DE LA VILLE DE BRUNOY

ARTICLE 1^{ER} : DEMANDE que le terrain appartenant à la ville de Brunoy en limite de Villecresnes, soit doté d'un zonage et d'un règlement qui permette explicitement l'aménagement de jardins familiaux.

ARTICLE 2 : DEMANDE que l'impact de la future déviation de la RD 253 sur le territoire communal, soit quantifié et mesuré.

32 Voix Pour, 2 Voix Contre

12.58/C AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE qu'un représentant de l'Union Interprofessionnelle de Brunoy, compétente en matière d'intérêts économiques locaux, siègera à l'instance consultative de l'AVAP de BRUNOY.

UNANIMITE

12.59/H SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PRET D'OEUVRES DU MUSEE ROBERT DUBOIS-CORNEAU A DES INSTITUTIONS CULTURELLES

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt d'œuvres du Musée Robert Dubois-Corneau à des institutions culturelles.

UNANIMITE

12.60/K COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT ANNEE 2011

ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE de la présentation au Conseil municipal des travaux réalisés en 2011 par la Commission des services publics locaux.

UNANIMITE

12.61/K REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUX INSTANCES COMMUNALES

ARTICLE 1^{er} : FIXE la composition de la commission des Finances ainsi qu'il suit :

M. GALLIER	M. DEMOGEOT	Mme FINEL
M. SERGI	Mme DESBLACHES	M. FOURNIER
Mme KOUTZINE	M. SENTENAC	M. JOLLY

ARTICLE 2 : FIXE la composition de la Commission de Délégation de Service Public ainsi qu'il suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme FINEL	Mme DUVERGER
M. ESBELIN	M. BOUTARIC
Mme ROZSA-GUÉRIN	M. ADAM
M. SERGI	M. ITURRI
M. FOURNIER	M. JOLLY

Les autres instances communales restent inchangées.

UNANIMITE

12.62/DM RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE POUR L'EXERCICE 2011

ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE de la présentation du rapport retraçant les actions menées au titre du développement social urbain, conformément à l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivité Territoriales.

UNANIMITE

12.63/DM RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE EN 2011

ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE de la présentation du rapport retraçant les actions entreprises au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France 2011.

UNANIMITE

12.64/D COMPTE DE GESTION 2011

ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE de la communication du compte de gestion du Trésorier de Brunoy pour l'exercice 2011.

UNANIMITE

12.65/D COMPTE ADMINISTRATIF 2011

ARTICLE 1^{er} : ARRETE le compte administratif au résultat suivant :

➤ Budget Principal : déficit de 145 958,44 €

ARTICLE 2 : CONSTATE la conformité de ce résultat avec les chiffres du compte de gestion du Trésorier.

ARTICLE 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent, en section d'investissement à :

Budget Principal :

<u>Recettes</u>	2 624 977,04 €
<u>Dépenses</u>	1 800 285,11 €

26 Voix Pour, 7 Voix Contre

Fait à BRUNOY, le 29 juin 2012